

Épiceries sociales en Guadeloupe

Structures promotrices de santé

Un programme d'accompagnement des épiceries sociales pour développer les compétences des professionnels et accompagner les bénéficiaires de l'aide alimentaire en **nutrition-santé**.

Contexte

La Loi n°2018-938 du 30/10/2018 a renouvelé le statut de l'aide alimentaire avec de nouvelles dispositions législatives destinées à **améliorer la qualité du service** rendu aux bénéficiaires, par une meilleure connaissance des besoins en denrées et de l'activité des associations concernées. Les épiceries sociales sont confrontées à des bénéficiaires en difficulté socio-économique et qui généralement des **habitudes de vie peu favorables pour la santé** dont une alimentation déséquilibrée, une sédentarité élevée et peu de pratique d'activité physique. La **distribution de l'aide alimentaire** vers une distribution permettant d'offrir une alimentation diversifiée de qualité est importante mais pas suffisante. Le rôle des bénévoles et salariés des épiceries sociales est donc **d'informer**, de **conseiller**, d'apprendre à **écouter** la personne et à mieux la **comprendre** pour l'accompagner dans une réflexion personnelle et la guider vers une prise de décision adaptée à ses conditions de vie.

Objectifs

Objectif général :

Développer les compétences des épiceries sociales pour en faire des structures promotrices de santé

Objectifs spécifiques :

Former les bénévoles et salariés de l'aide alimentaire sur le PNNS et la nutrition-santé
Repérer les bénéficiaires avec des besoins en nutrition
Proposer des accompagnements par des diététiciens et/ ou professionnels de l'activité physique

Population cible

La population cible est celle des professionnels, bénévoles et bénéficiaires des épiceries sociales de la Guadeloupe.

Programme

Trois actions seront déployées entre **janvier et décembre 2024**.

Action 1 : Formation des professionnels au PNNS et à l'accompagnement en nutrition-santé des bénéficiaires de l'aide alimentaire



Formation de 1 jour en présentiel
3 sessions de formation prévue à partir de mars 2024

Action 2 : Repérage des bénéficiaires avec des besoins en nutrition



A partir de mars 2024, une enquête sera réalisée grâce à la passation d'un questionnaire flash auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire lors de leur venue en structures d'aide alimentaire

Action 3 : Accompagnement des bénéficiaires en nutrition-santé



De mars à décembre 2024, des interventions seront mises en œuvre auprès des bénéficiaires avec des professionnels spécialisés : diététiciens et professionnel de l'activité physique.

Financement



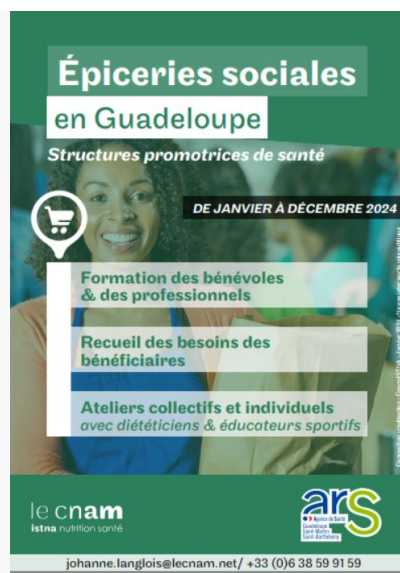
Le Cnam-ISTNA est financé par l'ARS Guadeloupe et des Iles du Nord pour ce programme.

Contacts

Johanne Langlois, Responsable d'unité au Cnam-ISTNA
johanne.langlois@lecnam.net



Affiche



<https://www.cnam-istna.fr/nos-actions/programmes-de-sante-publique/epiceries-sociales-en-guadeloupe-1464421.kjsp>